RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00198
Numéro SIREN : 827 624 248
Nom ou dénomination : ABC CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2022 sous le numéro de dépôt 7656

ABC CONSULTING
SASU au capital de 4 000 euros,
immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numéro 827 624 248,
dont le siège social est situé : 277 ROUTE DE NOMBRUN 45530 VITRY-AUX-LOGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUILLET 2022

L'an 2022,
le 30 juillet,
à 21 heures,

Au siège social, 277 ROUTE DE NOMBRUN 45530 VITRY-AUX-LOGES

Madame Samantha STANKIEWICZ, demeurant 397 AVENUE DU LOIRET 45160 OLIVET

Propriétaire de la totalité des 4000 actions de 1,00 euro chacune émises par la société ABC CONSULTING,

Associée unique et seule Présidente de ladite société,

La réunion est présidée par Madame Samantha STANKIEWICZ.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame Samantha STANKIEWICZ, associée unique, a établi le rapport sur la ou les opérations proposées à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

DÉCISION 1

L'associée unique rappelle la décision en date du 21 septembre 2020 prise en application de l'article L225-248 du Code de commerce, du fait de pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

L'associée unique indique qu'il résulte du bilan de l'exercice clos au 31 mars 2022 soumis à son approbation, que les capitaux propres de la société ont été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Par conséquent, l'associée unique décide de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, relative à la régularisation de la situation de la Société et à la suppression de la mention relative à ces capitaux propres sur son Kbis. Tous pouvoirs seront éventuellement conférés afin de réaliser les formalités y afférentes.

SS

DÉCISION 2

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Samantha STANKIEWICZ

Zone de signature

